



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

16 JUL. 2014

Dossier suivi par : Mme OUAKI
☎ 04 84 35 42 61 -Fax : 04 84 35 42 00
brigitte.ouaki@bouches-du-rhone.gouv.fr
N° 2014-40 A

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Société MEDIACO VRAC

Autorisation d'exploiter un stockage vrac de produits liquides
(huiles et produits chimiques divers) dans l'enceinte
portuaire du Grand Port Maritime de Marseille

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2014, il sera procédé, sur le territoire de la commune de **Marseille**, à une enquête publique portant sur la demande présentée par la société **MEDIACO VRAC** dont le siège social est situé au Terre Plein de Mourepiane – Enceinte Portuaire BP 83 – 13321 Marseille Cedex 16, en vue d'être autorisée à exploiter un stockage vrac de produits liquides (huiles et produits chimiques divers) dans l'enceinte portuaire du Grand Port Maritime de Marseille, au niveau du poste 143 à Marseille,

Le projet de la société **MEDIACO VRAC** au poste 143 consiste au chargement/déchargement et au stockage de produits vrac liquides (huiles végétales à point d'éclair élevé, solution de soude à 50 %, et autres produits chimiques non classés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement tels que : solution de polyphosphate, liqueur sodée, solution d'urée).

Ce dossier contient une étude d'impact et le public peut consulter un résumé non technique de cette dernière sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 17 juin 2014 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur :

**Monsieur Philippe-Gérard PAUTROT,
Assistant Sûreté Sécurité Environnement CEA Cadarache,
Retraité**

Est désigné comme commissaire suppléant :

**Monsieur Jean-Claude REBOULIN,
Expert en Développement Local et Aménagement du Territoire,
Retraité**

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en Mairie de **Marseille** pendant 33 jours **du lundi 08 septembre 2014 au vendredi 10 octobre 2014 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Marseille, **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Marseille dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Philippe-Gérard PAUTROT recevra personnellement les observations des intéressés en :

● **Mairie de Marseille**, Service de la Prévention et de la Gestion des Risques – Divisions Risques Majeurs et Urbains – 40 avenue Roger Salengro 13003 Marseille.

- **le lundi 08 septembre 2014 de 9h 00 à 12h 00**
- **le mardi 16 septembre 2014 de 13h 30 à 16h 30**
- **le mercredi 24 septembre 2014 de 9h 00 à 12h 00**
- **le jeudi 02 octobre 2014 de 13h 30 à 16h 30**
- **le vendredi 10 octobre 2014 de 13h 30 à 16h 30**

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la mairie concernée ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par le maire concerné ainsi que dans un rayon de 1 km autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

La personne responsable du projet est Monsieur Marc LIOTTA – Directeur Général de la société MEDIACOVRAAC tél : 04.91.09.59.01.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY